

CONVOCATION DE RENTRÉE

BUT TC - 2^e année

(en formation apprentissage)

Nanterre, le 19 juin 2026

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons pour la **rentrée de la 2^{ème} année du Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation** qui se tiendra le :

Lundi 1 septembre 2026 à 10h30

Université Paris Nanterre
200 avenue de la République - 92000 Nanterre
Salle T129 Bâtiment Éphémère 3 (T)

Vous êtes prié(e)s d'apporter :

- **l'attestation d'assurance responsabilité civile** pour l'année universitaire 2026-27
- **la photo d'identité**

La journée débutera par une séance plénière consacrée à la présentation de la formation, de l'organisation du Département TC et de l'équipe pédagogique.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative selon les modalités indiquées sur la page suivante :
<https://cva.parisnanterre.fr/formation-et-scolarité/inscription-candidature>

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Didier Lopez
Chef de Département

Laetitia Linck
Directrice des études BUT 1 FA et BUT 2 FA



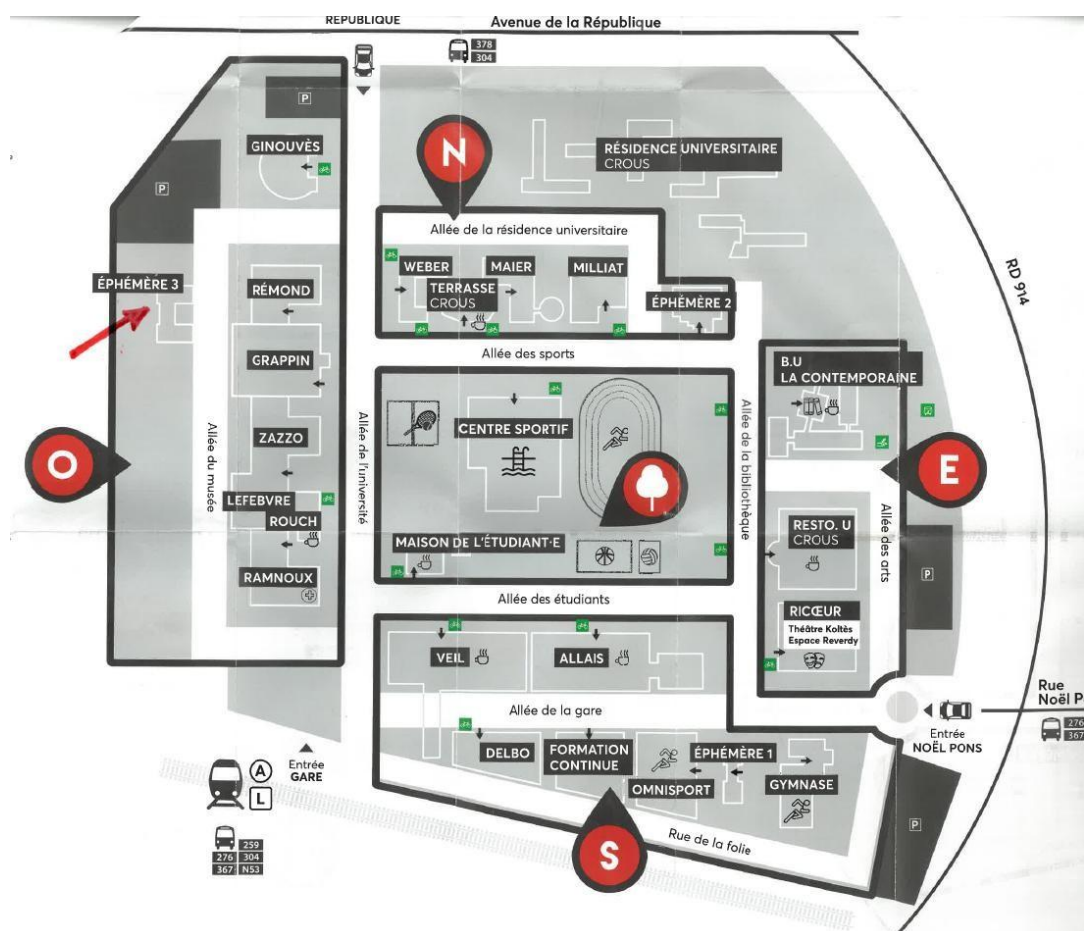
M. Didier LOPEZ
Chef de Département
Techniques de Commercialisation
IUT de Ville d'Avray - Campus de Nanterre



Contact secrétariat pédagogique du Département TC :

Mme Olena Bezsmertna
secretariat-tc@iut.parisnanterre.fr
Téléphone : 01 40 97 48 12

Plan d'accès au Campus de Nanterre



Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

A l'issue de la procédure **Parcoursup**, votre candidature a été retenue pour le BUT Techniques de Commercialisation de l'IUT de Ville d'Avray / Saint-Cloud / Nanterre.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray / Saint-Cloud / Nanterre.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat du département d'accueil via l'adresse handicap-tc@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès de Mme Linck, la directrice des études.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné avant le 15 octobre afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du Département.

Remarques :

Attention, un handicap reconnu ayant donné lieu à un aménagement au lycée ne sera pas automatiquement reconduit à l'IUT.

A l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise pendant le stage ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).